

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2022

Salle polyvalente 19 h 00

Date de la convocation : 28 mars 2021

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseiller absent : POJOLAT Romain, GERARD Francine

Secrétaire de séance : RABY Sylvie

Ordre du jour :

Délibérations

- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021
- Budget primitif 2022
- Taux des taxes locales directes
- Subventions communales aux associations
- Soutien des élus des communes desservies par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour la déchèterie de BRASSAC-LES-MINES
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance à 19 h 10.

Approbation des comptes administratifs 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Emmanuel GONTHIER, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Emmanuel GONTHIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		194 120,65	0,00	98 453,02	0,00	292 573,67
Opérations de l'exercice	124 564,92	63 069,67	279 405,34	309 561,05	403 970,26	372 630,72
TOTAUX	124 564,92	257 190,32	279 405,34	408 014,07	403 970,26	665 204,39
Résultat de clôture	0,00	-61 495,25	0,00	30 155,71	0,00	-31 339,54
Restes à réaliser	23 355,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00	0,00
TOTAUX CUMULES	23 355,00	-61 495,25	0,00	30 155,71	73 500,00	-31 339,54
RESULTATS DEFINITIFS		132 625,40		128 608,73		261 234,13

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de M. Emmanuel GONTHIER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Approbation du compte de gestion 2021 dressé par Mme Claudine BARDIN FLOIRAS et M. Bruno FLATRES

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. GONTHIER Emmanuel, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts dans toutes leurs parties ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

RESULTAT	EXCEDENT	DEFICIT	FONDS DE ROULEMENT
INVESTISSEMENT	132 625,40 €		261 234,13 €
FONCTIONNEMENT	128 608,73 €		

RESTES A REALISER		
DEPENSES	23 355,00 €	
RECETTES	0,00 €	

BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement : C/1068

0,00 €

(ne peut être supérieure au résultat de fonctionnement)

Excédent de fonctionnement disponible : 128 608,73 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF OU UNIQUE 2022

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	98 608,73 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	30 000,00 €
restes à réaliser dépenses	23 355,00 €	restes à réaliser recettes	0,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	132 625,40 €
<i>total (section investissement)</i>	<u>23 355,00 €</u>		<u>162 625,40 €</u>

Approbation du budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	394 607,73€	394 607,73€
Section d'investissement	220 343,13	220 343,13
TOTAL	614 950,86 €	614 950,86 €

Vote des taux des contributions directes

La Loi de finances 2021 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la TFPB (taxe foncière des propriétés bâties) et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

- Compte tenu de l'équilibre du budget primitif pour 2022 en section de fonctionnement et de l'excédent prévisionnel en section d'investissement, le maire propose de ne pas modifier les taux des contributions directes locales.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la compensation attendue, adopte les taux suivants :
 - 34.23 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFPB)
 - 67.00 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Subventions communales 2022

Le maire propose au Conseil municipal de renouveler pour 2022 les subventions accordées en 2021 aux associations suivantes, à savoir :

- Amicale des Sapeurs-pompiers Antoingt – Solignat : 400 €
- Association départementale des pupilles de l'école publique : 50 €
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme : 50 €
- Croix Rouge Française : 50 €
- Téléthon : 50 €

Pour les associations de la commune, le maire propose de fixer le montant des subventions ultérieurement pour une animation organisée pendant l'année 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent ces propositions.

Soutien des élus des communes desservies par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour la déchèterie de BRASSAC-LES-MINES

La déchetterie de Brassac-les-Mines fait l'objet d'actes de vandalisme réguliers, de dégradations et de vols. L'assemblée délibérante du SICTOM a voté le 18 février 2022 une motion demandant aux services de l'Etat d'agir afin de faire cesser ces problèmes.

A ce titre, le Président du SICTOM demande aux communes membres de signer cette motion dans le but de donner du poids à cette action.

Après avoir exposé les faits au Conseil municipal, le maire met au vote ladite motion approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Les tableaux budgétaires détaillés sont consultables en mairie

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage

Le Maire, Emmanuel GONTHIER

